

ADEP : PROGRAMME DE RENTRÉE 2011/2012...

Ce programme sera complété de rencontres de type « café pédagogique » sur la lecture en CP, la liaison CM2-6^e, l'enseignement spécialisé, les différents courants pédagogiques...

Plus d'infos dans le Bulletin N°4 à paraître en Octobre.

Septembre

• Mardi 6 : rencontre mensuelle. Présentation de l'association Amis et Défenseurs de l'École Publique lors des réunions de rentrée des écoles du Pays Rochois.

Octobre

• mardi 4 : rencontre mensuelle. Assemblée Générale de l'ADEP.

• mercredi 5 : conférence de Martine Cardinet, intervenante de la CAF sur « Le Sommeil et les Rythmes de l'enfant » (salle d'animation du collège les Allobroges).

• mercredi 13 : grande rencontre sur les évaluations et le livret de compétences, avec Alain Bollon

• date à définir : soirée « théâtre et rire », avec la compagnie NAJE. Neuf comédiens viendront rire de l'école, de ses difficultés, de ses réformes...

Pour renforcer les liens parents-enseignants, pour défendre les valeurs de l'école pour tous, participez à nos rencontres, tous les premiers mardis du mois, dès septembre, à la K'fête MJC de la Roche-sur-Foron, à 20h.

D'autres manifestations sont en cours de préparation à ce jour et seront votées à l'Assemblée Générale d'octobre.

N'hésitez pas à nous solliciter pour proposer d'autres thèmes de travail, surtout rejoignez nous simplement, afin de partager vos questionnements autour du service public d'éducation, ainsi que des moyens d'action envisageables ensemble contre les réformes qui accélèrent la casse de l'École Publique.

Vous pouvez également adhérer et soutenir l'ADEP dès maintenant en téléchargeant le bulletin d'adhésion sur notre site www.adeppr.org.

UN SUCCÈS DE L'ADEP !

Nous avons rencontré le secrétaire général de la Préfecture, pour demander que les enfants du CADA menacés d'expulsion soient maintenus à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire. Notre demande a obtenu gain de cause, ce qui est une première dans ce domaine. Merci à tous les signataires de la pétition.



RYTHMES SCOLAIRES : CE QUI POURRAIT CHANGER

Pendant trois mois, le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires a recueilli les points de vue, les analyses et les témoignages de tous ceux qui le souhaitent au moyen de débats en académies ou sur Internet initiés par Luc CHATEL.

Ce comité a donc pu proposer :

• Un rythme hebdomadaire fondé sur neuf demi-journées. La décision de travailler le mercredi matin ou le samedi matin, pendant trois heures, serait prise « au niveau local ».

• L'horaire quotidien d'enseignement serait plafonné à l'école et au collège, « à cinq heures maximum en primaire, en 6^e et en 5^e » et à « six heures en 4^e et en 3^e ».

• Une heure et demie de pause méridienne.

• Un « temps d'accompagnement éducatif obligatoire » de deux heures, incluant l'aide aux devoirs, pris sur le temps de service des enseignants, permettrait aux élèves de ne plus avoir de « travail à faire à la maison ». (voir notre article p. 4 consacré à la conférence de Dominique GLASMAN sur les enjeux autour des devoirs à la maison).

• L'apparition d'un temps global éducatif que l'Éducation Nationale ne serait pas seule à prendre en charge. On rendrait obligatoires « un



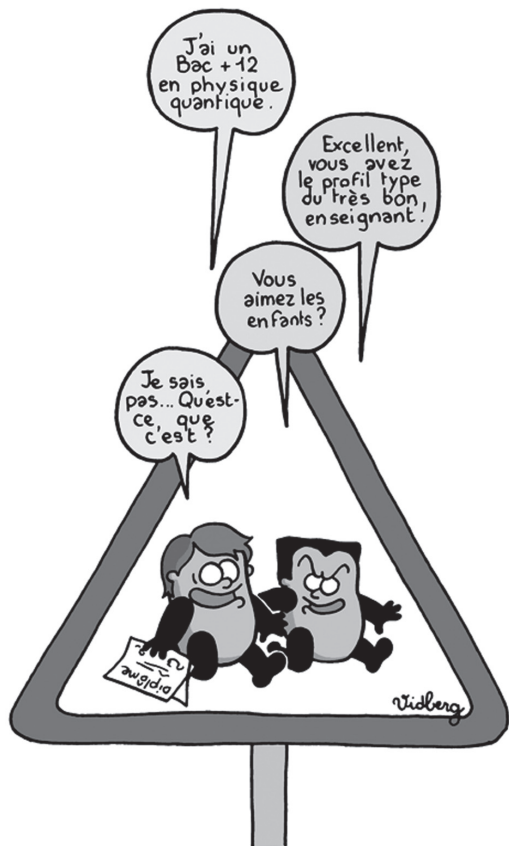
temps non strictement d'enseignement », « la reconnaissance du rôle éducatif des différents partenaires » et « l'ouverture de l'école aux collectivités, aux parents, aux associations » pour former « un pacte éducatif ».

• Le maintien de l'aide personnalisée (et non spécialisée, voir notre article sur le RASED, page 3).

• Un allongement de l'année scolaire de deux semaines, passant de 36 à 38 semaines (vacances d'été réduites de 2 semaines, pistes pour l'allongement des vacances de la Toussaint à 2 semaines, vacances de printemps réduites à 10 jours et banalisation du pont de l'Ascension pour tous).

• Une école « lieu de vie », en particulier au Collège.

Le rapport complet sur notre site : www.adeppr.org.



Jusqu'à la rentrée 2010, pour enseigner il fallait avoir :

- Bac +3 minimum + le concours d'entrée en formation des maîtres.
- Une formation d'une année au moins en IUFM (= Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) avec en alternance théorie (programmes et pédagogie) et pratique (une journée par semaine devant une classe + stages dans des classes de différents niveaux).

Depuis cette année scolaire 2010-2011, enseigner c'est :

- Un recrutement à Bac +5 (ou 4) dans n'importe quelle discipline.
- Un concours, qui donne aux titulaires l'accès aux classes de nos enfants, sans formation professionnelle théorique et pratique, sans formation à la pédagogie puisque les IUFM sont supprimés progressivement.
- Une formation continue des enseignants en poste de plus en plus remise en question et réduite au minimum.

Enseigner est-ce un métier qui s'improvise ou qui ne requiert pas de compétences spécifiques ? Iriez-vous consulter chez un médecin qui n'a pas reçu de formation ?

Beaucoup ont dénoncé cette situation via le Net, la presse, les journaux télévisés, les pétitions. Enseignants en poste et inspecteurs d'académies s'y sont joints. Quels en ont été les effets ?

Et que penser aussi de l'actuelle campagne d'information pour favoriser le recrutement d'enseignants alors qu'en parallèle on annonce le non remplacement de la moitié des départs en retraite ? De quelle formation vont-ils bénéficier alors que ceux recrutés par concours cette année se sont vus plutôt délaissés ?

Les devoirs de vacances



Le plus souvent à l'initiative des parents, parfois conseillés par les enseignants, bien que non obligatoires, ils concerneraient 4 enfants sur 5 entre 10 et 13 ans. Il se vend 4,5 millions de cahiers de vacances chaque année.

Quels effets ?

Utiliser un cahier de vacances n'est efficace que s'il est entièrement utilisé. Notons que ce sont plutôt les bons élèves et les enfants de cadres qui sont le plus susceptibles de finir leur cahier.

Travailler avec les cahiers et classeurs de l'année écoulée est efficace pour les colégiens, mais pas pour les écoliers.

Mais, l'inégalité sociale joue : les écoliers d'origine modeste qui travaillent pendant les vacances maintiennent autant leurs acquis que les enfants de cadres...

qui n'ont pas travaillé ! Et au collège, à activité comparable, ce sont les élèves des milieux favorisés qui améliorent davantage le niveau de leurs notes entre juin et septembre.

Un dispositif d'accompagnement scolaire, « Ecole ouverte », mis en place dans les années 90, pourrait contribuer à réduire les effets de cette différenciation sociale.

Pour conclure, D. Glasman souligne que le travail que les élèves accomplissent en dehors de l'école peut, sous certaines conditions, constituer un élément important dans la réussite des élèves.

Si cela est vrai, l'institution scolaire se voit en quelque sorte dans l'obligation prendre en compte cette réalité et de fournir à tous les élèves, et plus spécialement à ceux qui ne peuvent les trouver ailleurs, des moyens de réaliser ce travail. Ce qui revient à organiser ou à renforcer des dispositifs permettant aux élèves de s'approprier les connaissances et les savoir-faire scolaires que l'école exige de fait dans les épreuves auxquelles elle soumet les élèves.

Pour quelles raisons est on amené à prendre des cours particuliers ?

- Pour s'assurer la réussite à un concours, l'accès en classe préparatoire ;
- Pour tenir dans une classe ou un établissement où l'on a été admis de justesse ;
- Pour compenser des lacunes.

À ces raisons s'ajoute la volonté de pacifier les relations familiales (il n'est pas facile d'aider ses enfants ou d'accepter l'aide de ses parents, même s'ils sont qualifiés pour le faire).

Quels effets ?

Prendre des cours particuliers semble favoriser une amélioration modérée des résultats et une remobilisation pour le travail scolaire. Mais, que ce soit en France ou ailleurs, ces cours ne sont l'occasion d'un bond spectaculaire des résultats que pour une petite part l'élèves.

Se pose également la question des conditions d'accès à la réussite scolaire. Il serait juste que tous les élèves puissent être pareillement entraînés aux épreuves que l'école impose (capacité à répondre efficacement, c'est-à-dire de façon rapide et exacte, aux questions posées). Or, tous n'ont pas accès à des services marchands. Il revient donc à l'école, ou à d'autres structures, de rendre possible l'acquisition de cette capacité.

L'accompagnement scolaire

Nous parlons ici de dispositifs associatifs ou financés par les pouvoirs publics. Ils proposent gratuitement à la fois une « aide aux devoirs » et des activités d'éveil, culturelles ou favorisant la socialisation. Ces dernières sont considérées comme un appui bénéfique à la réussite scolaire.

Ils sont fréquentés principalement par des élèves d'origine populaire, dont les parents sont conscients de l'importance de la réussite scolaire pour l'avenir de leur enfants. Cela évite aussi les tensions familiales liées aux devoirs. Les familles déclarent être plus intéressées par l'aide aux devoirs « pure », que par les activités annexes jugées facultatives.

Quels effets ?

Les dispositifs étant très divers, leur efficacité ne peut être évaluée globalement.

Cependant, les dispositifs centrés sur les activités scolaires (aide aux devoirs ou appropriation de la lecture) ont les effets les plus positifs, à la fois dans les résultats scolaires et dans le comportement et l'intérêt pour le travail scolaire (les enfants font mieux leur « métier d'élève »).

Mais pour cela, il est important que le cadre du dispositif soit bien défini (lieu approprié, compétence et disponibilité des adultes accompagnants, etc.)

L'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ PEU À PEU SUPPRIMÉE

Pour les enfants en difficulté, il existe le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté) composé d'un maître G (pour les difficultés de comportement), d'un maître E (pour les difficultés d'apprentissage) et d'un psychologue scolaire. Tous les trois sont d'abord des enseignants qui ont bénéficié de la formation en IUFM et qui ont pu prendre en charge des classes. Ils ont ensuite suivi une formation spécifique.

Depuis deux ans, les RASED ont perdu un tiers de leurs postes malgré la mobilisation de nombreux parents d'élèves et d'enseignants. **Localement, le poste du maître G rattaché au secteur de La Roche-sur-Foron a été supprimé à la rentrée de 2009**, ce qui se traduit par :

- L'abandon des actions de prévention auprès d'une quinzaine d'élèves de cycle 1 et auprès de plusieurs classes de maternelles.
 - L'abandon de la prise en charge sur le temps scolaire de 37 enfants qui bénéficiaient des actions d'aide spécialisée en séances individuelles ou en petits groupes.
- Le poste de maître E est également en question par départ en retraite à venir.**

Avec la suppression des samedis matins, les heures des enseignants à reporter sur la semaine se font sous forme de soutien avec des petits groupes d'enfants sous l'intitulé d'« aide personnalisée ». Cette nouvelle mesure et appellation ont pu faire penser, à tort, que ce soutien remplacerait les RASED. Si cette aide personnalisée s'est montrée efficace pour les enfants qui ont tendance à se disperser ou qui sont un peu moins rapides... **elle ne remplace en aucun cas les aides spécialisées pour les enfants en difficulté.**

Les solutions de substitutions pour ces enfants se trouvent hors système Éducation Nationale, donc hors temps scolaire. Souvent



auprès de centres médico-psychologiques (CMP) ou médico-psycho-pédagogiques (CMPP) qui regroupent les professions d'orthophonistes, psychomotriciens, psychologues et rééducateurs dont les listes d'attentes repoussent d'au moins six mois l'éventuel début d'une prise en charge. Localement, le CMP le plus proche pour enfants se situe à Bonneville et il n'y a pas de CMPP dans le secteur.

Il faut donc souvent faire appel aux professionnels libéraux (hors orthophonie) dont les honoraires ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

Cette évolution négative de la prise en charge de la difficulté scolaire pose la question d'un service public d'éducation dont les choix politiques ne sont plus volontairement l'égalité des chances, mais la marchandisation des services autour de l'école.



DEVOIRS À LA MAISON, SOUTIEN SCOLAIRE, COURS PRIVÉS...

Retour sur la conférence de Dominique GLASMAN (25 janvier 2011)

Que sait-on du travail fait par les enfants pour l'école, en dehors de l'école ?

Alors que la pression pour la réussite scolaire se fait de plus en plus pressante, l'enjeu du travail des enfants en dehors de l'école prend une ampleur nouvelle. Que ce travail soit obligatoire (donné par les enseignants) ou facultatif, il est de plus en plus considéré par les parents et les enfants

comme indispensable pour réussir son parcours scolaire. Dominique Glasman, professeur de sociologie à l'Université de Savoie, est venu nous en parler.

Les devoirs à la maison

Rappelons que les devoirs écrits sont interdits depuis 1956 à l'école primaire. Cependant, à des degrés divers, les élèves passent beaucoup de temps à travailler



pour l'école. Et les objectifs divergent : s'agit-il de s'approprier les apprentissages, de permettre aux parents de « suivre » ce qui se fait à l'école, de donner l'image d'un enseignant sérieux et exigeant ?

Comprendre ce qui est demandé n'est pas toujours facile, ni pour les enfants, ni pour les parents. Présents pour encourager, vérifier ou « faire réciter », les parents sont d'une aide précieuse. Mais, tous les parents ne peuvent proposer cette aide et, dans tous les cas, les devoirs ont un impact important sur les tensions familiales.

Quels effets ?

Ils sont difficiles à évaluer : selon le niveau de l'élève, le temps passé, l'accompagnement en classe ou non, l'efficacité des devoirs à la maison dans l'acquisition des connaissances est relative.

S'il faut un temps pour acquérir les « automatismes qui libèrent l'esprit », la question est de savoir de quels moyens disposent les élèves pour réaliser ce travail personnel indispensable.

Les cours particuliers

Environ un tiers des lycéens prend ou a pris des cours particuliers payants depuis le collège, en général 1 à 2 heures par semaine (au Japon ou en Corée, on atteint 4 à 6 h !). On prend plus de cours à l'approche des orientations décisives. On note une forte inégalité sociale dans l'accès aux cours particuliers.

